

## Association INTERMED - Subvention exceptionnelle

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : INTERMED, association intermédiaire du bassin d'emploi de Besançon, dont le siège social est à Besançon 64 Grande Rue, sollicite l'aide de la Ville à hauteur de 300 000 F afin de résoudre des problèmes financiers suite à une diminution des financements publics en faveur de ses actions pour l'emploi.

Ses activités portent sur des prêts de main d'oeuvre, à titre onéreux, dans des secteurs non couverts par l'économie classique. C'est une structure d'insertion offrant à des personnes en grande difficulté la possibilité pendant une période transitoire de travailler tout en bénéficiant d'un accompagnement approprié. Elle intervient également dans le cadre du PLIE.

Il est à noter qu'en 1996, l'association a déjà bénéficié d'une subvention municipale de 20 000 F.

Sur avis favorable de la Commission des Affaires Sociales, le Conseil Municipal est invité :

- à allouer à INTERMED une subvention exceptionnelle de 50 000 F,

- et en cas d'accord, à transférer à cet effet, en dépenses un crédit d'égale somme du compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 940 du Budget Primitif 1996 au chapitre 92.49/65748.20500.

**Mme DUFAY** : L'association INTERMED est, je crois, une association qui, comme d'autres, fait un travail de réinsertion sociale et professionnelle sur Besançon et si nous devons en soutenir une, c'est bien celle-là compte tenu de la qualité de son action. Je rappelle que l'objectif d'INTERMED est d'aider des personnes en grande difficulté à reprendre une activité comme moyen privilégié pour enclencher toute une dynamique de réinsertion qui exige tout un travail de suivi et d'accompagnement social de ces personnes. Et c'est pour ce travail-là justement que l'association voit les subventions de ses partenaires quasi normaux baisser. Parmi ces partenaires, il y a l'Etat et là, je me réjouis, je veux être positive quand même concernant le pacte de relance parce que dans le cadre de la future loi sur l'exclusion, il est prévu des aides accrues aux associations intermédiaires et aux entreprises d'insertion. C'est une mesure qui est à prendre d'urgence parce que ces associations qui font un travail fondamental sont en train de s'effondrer. Mais il y a aussi le Conseil Général qui a modifié ses conditions d'attribution financière dans le cadre du fonds départemental d'insertion et qui du coup, a diminué de 80 000 F sa participation. Et nous voilà donc bien obligés de prendre en considération la demande de cette association. Je pense qu'on le fait de façon tout à fait normale compte tenu du travail qu'elle réalise sur la ville mais ce qui ne me semble pas normal, c'est que les partenaires Etat et Conseil Général ne suivent plus.

**M. SALOMON** : Il y a quand même des conseillers généraux qui soutiennent INTERMED puisque nous avons voté INTERMED ce soir, en tant que conseiller municipal mais aussi en tant que conseiller général.

**M. LE MAIRE** : Si le Conseil Général peut aider INTERMED, tant mieux. Je crois que c'est une association très méritante et nous sommes tous conscients du travail exceptionnel qu'elle fait. Je trouve même modeste l'aide que nous lui apportons ce soir.

**M. NUNINGER** : Juste deux mots à rajouter à ce que vient de dire Marie-Guite DUFAY. On parlait tout à l'heure d'une situation difficile mais elle l'est effectivement aussi pour les publics et les bénéficiaires des dites associations. Et si je me réjouis des 50 000 F accordés, je ne pourrais pas parler pour celle-ci, on me dirait que je fais du favoritisme, mais je pense qu'elle est effectivement un petit peu faible dans la mesure où l'on connaît les problématiques rencontrées actuellement par les dites associations, à savoir qu'un certain nombre de dispositions législatives nouvelles, qui datent de quelques mois, vont réduire considérablement l'intervention de ces associations sur le terrain. La baisse économique induit

également une baisse de la demande des particuliers qui est sensible depuis le début de l'année puisque INTERMED a vu chuter sa demande d'à peu près un millier d'heures en quelques mois. Certes, on peut espérer que ça remonte. Mais même si des efforts sont faits et que des innovations sont mises en place en matière d'actions sur le terrain, y compris en intercommunalité, 50 000 F pour combler le déficit qui risque d'être réel en fin d'année me paraît un peu léger. Ceci dit, ce n'est pas une critique, je pense qu'il faut étudier cas par cas et actuellement je me félicite du travail réalisé par ces associations. Je participe en effet au conseil d'administration d'un certain nombre d'entre elles et je me réjouis de voir que des équipes restreintes peuvent faire un travail aussi important sur le terrain. C'est remarquable au niveau de la méthode, de l'efficacité et de la prise en compte des personnes.

**M. LE MAIRE :** Pour ce soir nous nous contenterons de ce rapport et de 50 000 F. Si vous pouvez peut-être, les uns et les autres, compléter cela par la suite, nous pourrions y revenir. Le Conseil Général va faire aussi un effort, m'a-t-on dit.

**M. FOUSSERET :** On va reposer la question.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

*Visa préfectoral du 14 novembre 1996.*